

Groupe Front de gauche-Gauche citoyenne

Session du Conseil départemental du Puy de Dôme des 20,21 et 22 Avril 2015

Vœu en faveur de la protection et de l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Considérant que chaque année en France, plus de 200 000 femmes âgées de 18 à 59 ans sont victimes de violences morales, physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint actuel ou ancien et que, parmi ces femmes victimes, seules 16% d'entre elles déposent plainte à la gendarmerie ou au commissariat de police;

Considérant que notre territoire n'est pas exempt de telles atteintes aux personnes, comme en attestent les faits divers qui s'accumulent dans le Puy de Dôme depuis le début de l'année 2014 ;

Considérant l'engorgement du système d'hébergement d'urgence, la création de seulement 2 hébergements spécifiques dédiés aux femmes victimes de violences (depuis janvier 2015), il n'existe pas de véritable mesure de protection et d'accompagnement des femmes, avec ou sans enfant, victimes de violences ;

Considérant qu'avec un seul poste de référent « violences conjugales » sur le département, l'absence d'antenne ou de relai en milieu rural, il n'existe pas d'accompagnement suffisant pour les femmes souhaitant sortir d'une situation de violence ;

Considérant, qu'outre l'hébergement, il faut procurer à ces femmes un véritable accompagnement à moyen et long terme, grâce à une structure leur permettant de se reconstruire, de bénéficier d'un suivi psychologique afin de prendre en charge les situations de stress post-traumatique et d'être accompagnées dans un projet de réinsertion sociale et professionnelle ;

L'assemblée départementale appelle à la mobilisation locale des acteurs et des moyens pour lutter contre les violences faites aux femmes et demande notamment :

- Que les acteurs concernés par cette question se rencontrent pour coordonner leurs actions
- Qu'ils mettent rapidement en place dans le Puy de Dôme, des lieux d'accueil et d'hébergements durables, répartis sur l'ensemble du département, dédiés aux femmes victimes de violences, avec ou sans enfant, proposant un accompagnement adapté et la possibilité d'une réinsertion sociale et professionnelle.
- Qu'ils construisent une politique d'éloignement des agresseurs permettant la sécurité et le maintien des femmes et de leurs familles au sein du domicile familial.

Caroline DALET